

Recueil d'articles. Le Mercure, La Minerve et la Renommée [Benjamin Constant, comm. p. Ephraïm Harpaz]

Autor(en): **Salamin, Michel**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **23 (1973)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En voici un exemple: «Les partis en France sont tous misérables dans leur essence; ils ne présentent en réalité que des surfaces, car il ne se trouve au fond rien de ce qui, de loin même, pourrait avoir la valeur d'un principe et même d'une opinion véritable. Tout est ainsi à l'avenant et tout tourne en un jeu. (...)

«Au milieu de cette tourbe d'individualités, de cette masse démoralisée, qui ne connaît d'autre dieu que l'argent, d'autre culte que l'ambition et d'autre but que l'intérêt personnel, sans aucun égard pour le bien public et général, et au milieu de ce chaos s'élève une masse d'hommes religieux et probes.»

Les jugements que Metternich porte sur les personnes méritent aussi une attention particulière. Ils dépendent le plus souvent des circonstances du moment. En décembre 1822, au moment où les chancelleries préparent leur intervention contre l'Espagne, Villèle est décrit de la sorte: «M. de Villèle manque, à côté de beaucoup de qualités certes essentielles, du genre d'esprit, de l'expérience qui constituent un *homme d'Etat*.» En 1825, écrivant successivement à l'empereur et à Mme de Lieven, Metternich rectifie son appréciation. Villèle lui apparaît comme «un homme d'une haute intelligence et d'une grande pénétration»; il devient «le seul homme *homme* que j'ai pu découvrir dans la tourbe des faiseurs».

L'explication linéaire de la politique de Metternich à l'égard de la France se développe au cours de près de 1400 pages. Elle n'achève pourtant pas le projet que M. de Bertier de Sauvigny s'était établi: décrire son sujet jusqu'en mars 1848, au moment de la chute du chancelier. N'osant espérer terminer son travail pour la Monarchie de Juillet, l'auteur préfère, pour reprendre ses termes, «marquer ici un temps d'arrêt et, attendant de retrouver le souffle, d'esquisser une conclusion provisoire sur les relations de l'Autriche et de la France à l'époque de la Restauration». Puis, en moins de quatre pages d'une densité remarquable, il définit les raisons psychologiques et les réalités politiques qui ont opposé ces deux Etats que tant d'intérêts communs importants auraient dû réunir: le maintien de la paix en Europe et la défense de l'ordre monarchique restauré.

Sierre

Michel Salamin

BENJAMIN CONSTANT, *Recueil d'articles. Le Mercure, La Minerve et la Renommée*, Introduction, notes et commentaires par EPHRAÏM HARPAZ. Genève, Librairie Droz, 1972. 2 vol. in-8°, XIX + 1566 p.

On a beaucoup écrit sur Benjamin Constant, durant ces dernières années. C'est qu'en dépit de son «détachement de tout», l'auteur d'*Adolphe* a mené une intense activité. Pourtant, écrivait-il à Rosalie de Constant, en 1816, «l'inaction serait mon penchant, mais comme rien de ce qui tient à la vie habituelle ne m'inspire le moindre intérêt et que l'inquiétude m'agite, je suis contraint à m'occuper, comme un malade à prendre des remèdes». De

fait, avant même la Restauration, il a réfléchi à tous les domaines que recouvrent les sciences humaines.

En 1814, il fait paraître successivement *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* et ses *Réflexions sur les constitutions*. En 1815, dans le prolongement de sa «déclaration de guerre» à Napoléon, il publie les *Principes de politique applicable à tous les gouvernements*. Puis, après son exil à Londres, les librairies diffusent son nouvel ouvrage *De la doctrine politique qui peut réunir les partis en France*. Les caricaturistes lui donnent alors les formes du caméléon.

Au mois de septembre 1816, Benjamin Constant revient à Paris. Il veut reprendre pied dans la vie politique et intellectuelle de la France. De 1817 à 1820, il écrit abondamment dans le *Mercure de France*, dans *La Minerve française* et dans *La Renommée*. C'est précisément la réimpression des articles que Constant a livrés à ces publications qui fait l'objet de l'étude de M. Ephraïm Harpaz. Celui-ci en avait conçu le projet au moment où il rédigeait *L'Ecole libérale sous la Restauration, le Mercure et la Minerve, 1817 à 1820*, qui parut également chez Droz, en 1968.

Ce *Recueil d'articles* comprend trois parties: une introduction succincte et pleine d'intérêt (pp. VII–XIX), la reproduction photo-mécanique des articles de Benjamin Constant (pp. 1–1352), les notes critiques (pp. 1353 à 1540), auxquelles font suite l'index des noms de personnes et la table détaillée des articles.

Du 4 janvier au 13 décembre 1817, Benjamin Constant collabore 32 fois au *Mercure de France*, qui s'impose rapidement comme l'organe des libéraux. Mais, à la suite de quelques phrases sur le Concordat, la revue perd son privilège de paraître. Ses rédacteurs fondent alors *La Minerve française* qui, pour tourner la loi, propose ses treize livraisons trimestrielles pour des dates indéterminées. L'entreprise cesse avec le numéro du 27 mars 1820. Benjamin Constant lui avait livré 107 articles. Dans l'attente de la promulgation du nouveau régime de la presse, les libéraux prennent leurs dispositions pour inaugurer un quotidien. Le 15 juin 1819, *La Renommée* publie son premier numéro. Elle sombrera sous le coup d'une suspension, le 13 juin 1820. Quarante-huit fois, Benjamin Constant lui avait envoyé des articles «sur l'état de la France et ses intérêts constitutionnels».

Cette activité de journaliste, jointe à celle d'écrivain et de député, témoigne d'une extraordinaire vitalité. Elle va constamment dans le même sens: garantir les droits de l'individu et favoriser la réalisation de ses facultés créatrices.

Ce programme est exprimé dès son premier article, celui du 4 janvier 1817: «Je parlerai (...) des lois sur la presse, sur les journaux, et sur la liberté individuelle.» Il le reprend sous une autre forme, le 1^{er} février suivant: «Dans les grandes associations de nos temps modernes, les citoyens ne sont en sûreté, quelles que soient les formes du gouvernement, que par la liberté de la presse.» Quinze jours plus tard, Constant se fait l'écho des

délibérations des Chambres au sujet d'un projet de loi sur les journaux. Il plaide leur indépendance face au pouvoir: «La vie ne s'ôte et ne se rend pas à volonté, et tant que les journaux seront sous une législation arbitraire, on pourra leur appliquer ce mot d'un orateur célèbre: *les voilà tels que la mort vous les a faits*. Et, en effet, s'ils ne sont pas morts, ils sont toujours à la veille de l'être, et devraient dire à l'autorité, chaque fois qu'ils la rencontrent, *morituri te saluant*.» Qu'on me permette encore une citation datée du 11 octobre 1817 et tirée de l'article intitulé *De la juridiction du gouvernement sur l'Education*: «La société doit respecter les droits individuels, et, dans ces droits sont compris les droits des pères sur leurs enfants.» Et il en va de même, jusqu'au jour où l'on s'attend à la promulgation de la loi du 31 mars 1820 sur la publication des journaux et des écrits politiques. Il écrit alors *Aux Auteurs de la Renommée*: «Je vous prie (...) de profiter de ce dernier moment d'une liberté que la Charte vous garantissait à toujours, pour annoncer que je ferai paraître vers le milieu d'avril, un ouvrage sur la situation actuelle des Français, sous le rapport de la liberté personnelle et de la liberté d'opinion.»

Si attachante soit-elle, la défense des grands principes ne mérite pas seule de retenir l'attention du lecteur. L'engagement de Benjamin Constant dans la mêlée, ses dons à écrire l'histoire en fonction de sa participation à la vie politique nous valent des tranches d'histoire pleines d'émotion et d'intensité dramatique. A ce titre, les dix-sept *Lettres sur les Cent-Jours* pourraient être le sujet d'une mention spéciale. Ecrites par un témoin et par un acteur éminent, elles constituent une apologie personnelle et elles «se muent en acte d'accusation terrible contre les ultras et en une prospection profonde des bévues comme des limites de la Restauration».

L'actualisation de la vision historique se remarque sans cesse dans l'activité journalistique de Benjamin Constant. Que de fois n'exprime-t-il pas l'idée que le despotisme ne peut jamais engendrer quelque chose de valable? Pour lui, les proscriptions consécutives à la révocation de l'édit de Nantes ne diffèrent pas de celles causées par les lois contre les émigrés de 1793, ni de celles engendrées par la Terreur blanche. «Je persiste à croire, écrit-il à la fin du mois de juillet 1818, que les crimes sont des crimes, et les cruautés des cruautés, quelle que soit l'autorité qui s'en rende coupable.» Le 8 mai 1819, analysant les *Constitutions de la nation française*, de Jean-Denis de Lanjuinais, il entreprend l'examen de la Charte «que nul, affirme-t-il, ne peut vouloir détruire sans être un insensé, que nul ne peut vouloir éluder sans être un mauvais citoyen; de cette charte qui, si toutes ses conséquences se développent enfin, et si elle est, non pas altérée, mais expliquée par l'expérience, et appliquée par la bonne foi, se trouvera suffire à tous les besoins véritables du pouvoir, sans être en opposition avec aucun des besoins véritables de la liberté.» S'il disserte, un autre jour, sur le livre de Martial Sauquaire-Souligné, qui traite de la révolution anglaise, il saisit l'occasion d'orienter les réflexions de ses lecteurs sur leur condition politique:

«La duperie des peuples n'est jamais longue. Quand on les opprime, on a beau leur parler de liberté, ils ne tardent pas à s'apercevoir qu'il y a despotisme, et ce despotisme qui les insulte ne leur convient pas mieux que tout autre.»

Malgré la passion qu'il apporte à défendre la liberté, Benjamin Constant ne donne jamais, ou très rarement du moins, dans la polémique personnelle. «Mon aversion pour les attaques personnelles est presque invincible. Si quelques fois je l'ai surmontée, c'est qu'il le fallait dans l'intérêt de la liberté ou de l'innocence», relève-t-il dans sa première lettre sur les Cent-Jours. Son écriture se caractérise par une grande modération de ton, par son souci de ménager les susceptibilités de l'amour-propre. A la violence, il préfère l'ironie, le persiflage et l'art d'utiliser les arguments de ses adversaires pour les accabler sous leurs propres affirmations.

Alfred Fabre-Luce écrivait de Benjamin Constant, en 1939: «Il aime disserter noblement, riposter vivement, brûler ce qu'il adore, adorer ce qu'il brûle et rattacher ces variations à des principes éternels.» Pour les écrits journalistiques que voici, ce jugement paraît exact à la réserve du «brûler ce qu'il adore, adorer ce qu'il brûle». Car, pendant près de quatre ans, Benjamin Constant met en pratique ce qu'il écrivait le 15 février 1817, au sujet du *Projet de loi sur les Journaux*: «C'est quand l'esprit de liberté existe, qu'il faut en profiter pour faire des institutions conformes à l'esprit de liberté.»

La fidélité à soi-même dont Benjamin Constant fait preuve durant cette période de son existence justifie cette phrase du *Mercure de France*, publiée le 25 décembre 1830: «L'amour de la liberté, et le besoin de la servir, prédominaient toujours sa conduite (...). Il lui a été donné de saluer les premiers rayons du soleil de liberté se levant encore une fois sur l'Europe, ces rayons qui, apparaissant d'abord sur le vieux dôme tricolore de notre Hôtel de Ville, se prolongent aujourd'hui sur les plaines de la Belgique, sur les montagnes de la Suisse, et jusque sur les bords de la Vistule.»

Il semble que l'esprit de liberté ait régressé depuis lors. Aussi, pour les adversaires du despotisme, les accents de Benjamin Constant se font-ils encore entendre.

Sierre

Michel Salamin

JEAN MERLEY, *L'industrie en Haute-Loire de la fin de la Monarchie de Juillet à la Troisième République*. Lyon, Centre de recherches d'histoire économique et sociale de la Région lyonnaise, 1972. In-8°, 450 p. dont 48 p. de cartes et graphiques.

Un ouvrage scientifique au succès commercial limité ne trouve aujourd'hui que difficilement un éditeur prêt à risquer des frais d'impression devenus exorbitants. Au siècle des *mass media*, le plus ancien d'entre eux, celui qui a assuré l'essor de la civilisation européenne, fait forfait. Le savant